

SYNERGIE-OFFICIERS MAINTIEN SES EXIGENCES POUR LES OFFICIERS DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTATION DES PROCESS DE GESTION RH À LA DRHFS

Le 26 octobre 2023

Le 23 octobre dernier, le Bureau National de **SYNERGIE-OFFICIERS** a rencontré la Sous-Directrice de la stratégie des Ressources Humaines (SDSRH), Mme **Julie BOUAZIZ**, avec Mme **Emilie NGASHO MPANU**, la Sous-Directrice de l'Encadrement Supérieur des Commissaires et des Officiers (DESCO), Mme **Emmanuelle HEZARD**, accompagnée du chef du BOP, M. **Wahid FERCHICHE** et de son adjointe, Mme **Stéphanie PEREIRA-RAGEUL**, afin de présenter des pistes pour rendre plus efficiente la gestion RH du corps de commandement et l'adapter, notamment à la nouvelle structuration liée à la réforme de la Police Nationale.

SYNERGIE-OFFICIERS a rappelé en propos liminaire la gestion nécessairement nationale du corps de commandement, et ce, dans un contexte de réforme territoriale dense et encore peu lisible individuellement, période peu encline à la sérénité des officiers.

Souhaitant mettre en place les premières mesures dès janvier 2024, les représentants de la DRHFS ont évoqué plusieurs grandes thématiques :



LES CAMPAGNES D'AVANCEMENT

Plusieurs changements notables sont annoncés :

→ **Disparition des TG de candidatures à l'avancement** : comme évoqué par **SYNERGIE-OFFICIERS** dès la fin septembre, les listes des promovables seront désormais établies par la DRHFS puis transmises à tous les services gestionnaires RH dans les directions (DZ dans les services territoriaux).

→ **Déphasage des différents avancements** :

- L'avancement au grade de commandant divisionnaire et à l'échelon spécial de commandant divisionnaire se tiendra début novembre 2023 pour un effet au 1er janvier 2024.
- L'avancement au grade de commandant se déroulera début janvier 2024 avec un effet au 1er juillet 2024.

→ **La répartition du volume d'avancements sera opérée par les DZPN dans les services territoriaux** (volumétrie globale sans distinction de filière) avec un classement attendu par ordre de priorité. Le processus restera inchangé pour les DN (services centraux), la DCCRS, la PP et la DGSI et plus généralement pour toutes les directions ou services qui n'ont pas été impactés par la réforme territoriale.

→ **A l'issue, la DRHFS classera tous les candidats, vérifiera les postes d'assignation et rencontrera les DN, en vue d'un examen collégial avant transmission à la DGPN qui restera décisionnaire.**

En plus des échanges maintenus avec les services historiques RH qui ne changent pas (PP, DGSI, DCCRS, DN...), le dialogue social sera assuré par **SYNERGIE-OFFICIERS** au niveau des DDPN/DIPN qui établiront leur liste départementale, au niveau des DZPN (services D3S) qui proposeront leur liste en combinant les propositions des départements (et en s'assurant d'un équilibre entre les filières, les anciennetés, les positionnements...) et toujours au niveau national, au BOP de la DRHFS pour un contrôle d'harmonisation nationale et des échanges nominatifs.

SYNERGIE-OFFICIERS a rappelé que plusieurs interrogations demeuraient, notamment le taux de promovabilité pour le grade de commandant qui n'a pas encore été validé par la DGAFP et qui est essentiel pour les nombreux capitaines qui attendent leur promotion, pour beaucoup depuis longtemps.

SYNERGIE-OFFICIERS restera extrêmement vigilant lors des prochaines campagnes d'avancement concomitantes à la réforme territoriale, notamment afin de préserver les intérêts des officiers pour lesquels des engagements avaient été pris ou qui étaient positionnés dans cette optique.

Pour SYNERGIE-OFFICIERS, au-delà du process :

→ une voie accélérée pour le grade de commandant avec l'accession semi-automatique au grade à partir de 9 ans doit être étudiée rapidement pour répondre aux exigences que les mutations de la démographie de notre corps imposent,

→ une simplification de l'accès au grade de commandant divisionnaire doit également être envisagée.

LES CAMPAGNES DE MUTATIONS ET DE DÉTACHEMENTS À L'EMPLOI FONCTIONNEL

Aucun changement notable n'est à noter à ce stade concernant le process lié aux campagnes de mobilité et de détachement à l'emploi fonctionnel. Seule une adaptation à la réforme territoriale est actée par la saisine des DZ pour le choix des candidats pour les postes qui les concernent, avec un dialogue social renforcé pour **SYNERGIE-OFFICIERS** dans les départements et les zones (D3S).

En revanche, la DRHFS souhaite engager pour les mobilités une véritable réflexion de fond pour permettre aux officiers de concilier vie professionnelle et vie privée, et diminuer le temps de vacance des postes libérés.

L'étude en cours serait axée autour d'un unique mouvement général de mutations annuel avec des prises de poste étalées entre juin et septembre (période offrant davantage de sérénité en cas de déménagement en famille avec des enfants scolarisés) et des postes vacants proposés au fil de l'eau (comme certains corps administratifs peuvent le faire).

Si SYNERGIE-OFFICIERS salue l'objectif de favoriser le bien-être individuel des officiers, il a été rappelé en premier lieu le besoin impératif de respecter les calendriers annoncés pour permettre à chaque officier de muter dans de bonnes conditions, notamment lors d'un changement d'affectation géographique notable.

SYNERGIE-OFFICIERS est bien évidemment ouvert à la discussion sur des méthodes et usages différents, plus efficaces dans l'intérêt de tous, mais restent à en définir précisément les contours afin de garantir l'accès à la mobilité pour tous et de préserver un dialogue social de qualité.

Il est évident, et SYNERGIE-OFFICIERS le dénonce depuis longtemps, que les vacances de postes trop longues ou durables nuisent au bon fonctionnement des services et préjudicient à tous ceux qui y pallient.

Pour SYNERGIE-OFFICIERS, au-delà, il faut aussi s'interroger sur la nécessité de maintenir certains postes dans la nomenclature des officiers, sans corrélation avec le statut de cadre désormais bien ancré du corps.

SYNERGIE-OFFICIERS a de nouveau sensibilisé la DRHFS sur la pratique des révisions de nomenclature à l'occasion des TG de mutations en rappelant que ce procédé – bien qu'utile au cas par cas - doit rester exceptionnel en ce qu'il n'offre aucune visibilité aux officiers sur le long cours. La révision de nomenclature doit s'inscrire dans un calendrier préalable annuel et être validée annuellement à la date annoncée (en janvier de chaque année).

Un focus a été fait sur les retours d'habilitation (pour les services de renseignements) dont dépend l'affectation réelle des officiers. Il est impératif d'apporter à nos collègues une réponse claire et définitive au fil de l'eau pour anticiper au mieux les potentiels départs.

AVANCEMENT D'ÉCHELONS

Dans le but d'améliorer le process existant et d'accélérer le traitement administratif des prises d'échelons, la DRHFS souhaite mettre en place une extraction dialogue mensuelle et non plus semestrielle.

SYNERGIE-OFFICIERS prend acte d'une telle proposition qui permettra de raccourcir les délais de rédaction des arrêtés et une mise en paiement plus rapide.

GESTION DES PARCOURS

La DRHFS s'est donnée pour objectif d'améliorer les process d'autres thématiques :

- **Mutations à caractère dérogatoire (article 25 et 47 du décret du 9 mai 1995),**
- **Gestion des demandes de détachement et de réintégration,**
- **Gestion des demandes de départ à la retraite,**
- **Postes offerts en sortie d'école,**
- **Attribution de la Part P.**

SYNERGIE-OFFICIERS a rappelé sa position sur chacun des items, ajoutant souhaiter une meilleure prise en compte des retours des officiers en poste en outre-mer ou à l'étranger.

SYNERGIE-OFFICIERS a également insisté sur l'urgence à améliorer les process de prise d'arrêtés des élèves et des stagiaires de l'ENSP.

SYNERGIE-OFFICIERS RESTERA À L'ÉCOUTE ET DANS L'ÉCHANGE SUR LES PROPOSITIONS QUI SERONT FAITES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES SERVICES ET DES DISPOSITIFS.

SYNERGIE-OFFICIERS TIENT À REMERCIER L'ADMINISTRATION POUR L'ORGANISATION ET LA QUALITÉ DE CETTE RÉUNION TRÈS ATTENDUE ET ANIMÉE PAR DES ÉCHANGES FRANCS ET CONSTRUCTIFS.

D'AUTRES RÉUNIONS SERONT ORGANISÉES, SYNERGIE-OFFICIERS Y PRENDRA TOUTE SA PART.

Le Bureau National

